

Association loi 1901 16 bis rue Pasteur, 89400 Migennes

Procès verbal de prise de décision du Conseil d'administration

Suite à une discussion lancée au cours de la réunion du 23 septembre, sur le paiement des arriérés de prestation de service — au bénéfice de Scani — de M. Bruno Spiquel depuis le 1er mars 2016, avec une majorité des membres actifs et du CA présents en accord, il a été décidé, après présentation aux actifs des dits arriérés, et un vote par mail des membres du CA entre le 26 et le 29 octobre 2016 :

Que 11 journées de « développement informatique, maintenance et administration du cœur de réseau Scani » à 340€/jour seront payées par l'association sur présentation de la facture s'y affairant à la coopérative Coopacomp pour laquelle M. Spiquel travaille, soit 3740€.

Cette résolution a été approuvée à 2 voix pour, une voix contre, une abstention par les membres du CA.

Le montant des paiement de prestations futures à M. Bruno Spiquel dans le cadre de ces activités techniques nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'accès Internet Scani sera débattu plus largement une fois la transformation en Scic effectuée. Ce débat devrait de façon plus large permettre de déterminer les montants mensuels maximums des investissements au prorata des recettes de la coopérative.

Fait à Sommecaise, le 03 octobre 2016